



## « EN HAUT ET EN BAS »

### EMPRISE DE L'ETAT ET POSITIONS SOCIALES

Par Jean Blairon, directeur de l'asbl RTA

#### UNE PROBLÉMATIQUE TRÈS MAL DÉFINIE

La dureté des conditions climatiques de ces dernières semaines a ré-exposé médiatiquement la question de la pauvreté, à tel point que la chaîne publique belge francophone s'est crue « obligée » (« service public oblige ? ») de lancer une opération « Hiver 2012 », souhaitant venir en aide directement aux moins munis, ce qui n'est pas sans poser question à de multiples niveaux.

Nous souhaitons aborder ce travail de réflexion à propos d'une telle « opération » en nous appuyant d'emblée sur la prise de position salutaire de la présidente du Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (RBLP), Christine Mahy : « les couvertures, c'est bien, une couverture (sociale), c'est (ce serait) mieux ».

Cette prise de position est toutefois concomitante d'un article du journal *Le Soir* daté du 6 février, aussi problématique que la frénésie caritative de la RTBF, affirmant à la une que « la fraude au chômage reste un sport national ».

Nous sommes donc confrontés par là à la question dite de la « non individualisation des droits », qui se marque, par exemple, par le fait que la composition du ménage influe sur le niveau de protection sociale (la « fraude » « sportive et nationale » évoquée par *Le Soir* repose notamment sur le fait que des personnes vivant en couple se déclarent isolées en s'appuyant sur une fausse adresse).

Cette problématique constitue un des objets réels de **la lutte d'opinions** dont nos deux citations dressent le périmètre : droit à une couverture **réelle**, d'une part ; traque à la **fraude** sociale, d'autre part.

Pour prendre la mesure de la problématique de la « non individualisation des droits » dans le contexte d'une telle « lutte d'opinions », il peut être utile de la remettre en perspective historique et de montrer en quoi elle constitue d'abord une **régression** en matière de protection. Robert Castel a bien montré en effet que nous sommes passés, en matière de protection sociale, d'un droit anonyme et inconditionnel (appartenir à la catégorie de ceux qui sont soumis à une épreuve comme la perte ou la non obtention d'emploi ouvre à un droit) à un droit « individualisé » et conditionné : le droit à l'aide est désormais soumis à des épreuves complémentaires individualisées (faire preuve de recherche active, définir un « projet », etc.), qui reposent sur une attitude principielle soupçonneuse : la tendance à abuser de l'aide publique ne serait que trop répandue.

Dans l'évolution vers un droit individualisé et conditionné, ce n'est pas « la société » qui doit faire la preuve qu'elle a tout fait pour que chacun puisse voir réalisé son droit fondamental à un travail « librement choisi ou accepté »<sup>1</sup>, c'est l'individu privé de ce droit qui doit faire la preuve

1. Principe affirmé par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne telle qu'elle a été signée et proclamée par les Présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission lors du Conseil européen de Nice le 7 décembre 2000. Le texte dit ceci (article 15, 1) « Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée. »



« En haut et en bas » Emprise de l'Etat et positions sociales

qu'il « mérite » une aide publique<sup>2</sup>. R. Castel met d'ailleurs en doute le sérieux des épreuves qui sont organisées à ce propos :

« Car « monter un projet professionnel », ou, mieux encore, construire un « itinéraire de vie », ne va pas de soi lorsqu'on est, par exemple, au chômage ou menacé d'être expulsé de son logement. C'est même une exigence que beaucoup de sujets bien intégrés seraient en peine d'assumer, car ils ont toujours suivi des trajectoires balisées. Il est vrai que ce **type de contrat est souvent fictif** car l'impétrant est difficilement à la hauteur d'une telle demande. Mais c'est alors l'intervenant social qui est juge de la légitimité de ce qui tient lieu de contrat, et il accorde ou non la prestation financière en fonction de cette évaluation. Il exerce ainsi **une véritable magistrature morale** (car il s'agit en dernière analyse d'apprécier si le demandeur « mérite » bien le RMI), très différente de l'attribution d'une prestation à des collectifs d'ayant droit, anonymes certes, mais du moins assurant l'automatisme de la distribution. »

Mais il est aussi nécessaire de constater en la matière un **traitement diamétralement opposé** selon les positions sociales.

« En bas » de la société, nous avons affaire en réalité à une **individualisation des épreuves** (il faut faire la preuve qu'on est méritant à titre personnel) et à une **désindividualisation paradoxale de la couverture sociale** (ceux qui « sont en ménage », fussent-ils estampillés méritants, n'ont pas droit à la même aide que les « isolés »,).

« En haut » de la société, nous avons affaire, à l'inverse, à une **désindividualisation de l'action, couverte par « l'anonymat »** (ce ne sont jamais, dirait-on, des agents qui agissent, mais les « forces naturelles » des « marchés », des « sociétés anonymes », etc.), permettant une **protection individuelle des profits** (c'est ce que nous pourrions appeler l'effet « Albert Frère », qui fait que, moyennant un jeu complexe de « sociétés », ce financier, comme tant d'autres, ne paie que très peu d'impôts<sup>3</sup>).

Ce constat conduit à investiguer l'hypothèse suivante : **l'emprise de l'Etat** (notamment comme acteur collectif, garant des contributions des uns et des autres, contributions qui permettent une redistribution des richesses) **n'est-elle pas variable selon les positions sociales ?**

2. R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p. 471. Cfr aussi le carnet que notre magazine [www.intermag.be](http://www.intermag.be) a consacré au sociologue ce mois de février 2012.

3. Cfr la démonstration de M. Van Hees, in *Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches*, Bruxelles, éditions aden, 2008. On se souvient aussi de l'appel du milliardaire américain Warren Buffet, en août 2011, constatant que ses revenus imposables avaient été taxés à quelque 17% alors que ceux des employés autour de lui faisaient l'objet d'une taxation s'étalant de 31 à 40 %. Même si le milliardaire démontrait dans sa tribune qu'il n'y a aucun lien entre une taxation faible des revenus et la création d'emplois, son appel ne semble pas avoir été suivi jusqu'ici. Cfr <http://www.liberation.fr/monde/01012354331-warren-buffet-taxe-moi>. Il sera intéressant de suivre l'accueil réservé au récent appel de la Ministre Onkelinx, proposant (enfin?) de taxer les grandes entreprises qui échappent à l'impôt.

## COMMENT L'ETAT EXERCE-T-IL SES RESPONSABILITÉS (OU COMMENT DIT-ON QU'IL DOIT LES EXERCER) ?

De fait, à l'analyse, on peut être frappé des différentiels de logiques et de raisonnements qui guident ou doivent guider l'action de la puissance publique en matière de redistribution des richesses et de régulation des rapports sociaux.

Un rapide tour d'horizon peut suffire à s'en convaincre, à condition toutefois qu'on puisse isoler des **logiques d'action**, et examiner comment elles se distribuent selon les positions sociales.

### **Libérer les uns, contraindre les autres**

Selon la position sociale des groupes concernés, l'attitude jugée **efficace** est diamétralement opposée. Pour les entreprises, la contrainte est jugée contre-productive, par exemple en matière d'éthique et de bonne gouvernance : le « code Lippens » argumente ainsi qu'il est plus efficace en n'étant pas contraignant :

« Quatrièmement, le Code peut être plus souple qu'une législation par nature contraignante. La vie des affaires et les besoins des parties prenantes sont en constante évolution. Le Code peut rapidement anticiper et intégrer de tels changements et formuler des recommandations afin de prendre des actions appropriées. En ce sens, le Code est également susceptible d'être plus efficace. (...)»

Certaines études ont montré que le respect du Code est assez élevé et que les dérogations, même si elles sont parfois spectaculaires, restent l'exception. Un code ne sera jamais à même de garantir le respect intégral de ses règles. Toutefois, il n'est pas non plus certain qu'une initiative législative parviendrait à atteindre cet objectif. Par conséquent, le fait qu'un code volontaire ne puisse pas garantir une conformité totale à ses règles ne peut être utilisé comme argument contre l'existence d'un tel code. »<sup>4</sup>

En matière d'**aides publiques**, elles ne sont pour le monde des affaires assorties d'aucune obligation, par exemple en matière d'embauche : le caractère « incitatif » suffirait et constituerait même la meilleure garantie d'efficacité, en référence aux vertus intrinsèquement liées à la liberté d'entreprendre.

Les « gens d'en bas », quant à eux, devraient au contraire être **d'office contrôlés**. Dans un article du journal *Le Soir*, intitulé « Les chômeurs sont des profiteurs »<sup>5</sup>, un contrôleur de l'Onem regrette :

« Depuis 2000, nous n'avons quasi plus le droit de faire des visites chez les chômeurs. Aujourd'hui c'est la police locale qui s'en charge. »

Un agent de quartier regrette « Et quand bien même ils se feraient prendre, l'Onem ne remonte pas à plus de 5 ans en arrière. »

4. Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009, p. 5 (<http://www.corporategovernancecommittee.be/library/documents/final%20code/CorporateGovFRCode2009.pdf>)

5. On ne sait pas si les guillemets désignent une citation ou indiquent un stéréotype ; malheureusement, le sens général de l'article fait pencher pour la première hypothèse et on se demande même si les guillemets ne sont pas de pure forme. L'article de référence « à la une » s'en exempte en effet : « La fraude au chômage reste un sport national ». (6 février 2012).

Nous sommes loin, en l'occurrence, de la pratique de la « déclaration libératoire unique », proposée, pour... la troisième fois, aux fraudeurs fiscaux.

Et combien d'entreprises ou d'acteurs financiers accepteraient le mélange d'aide et de contrôle qui frappe les personnes privées d'emploi ? Les renseignements glanés pendant des actions d'aide (par exemple par les conseillers du Forem) sont en effet transmis, informatiquement, à l'organe de contrôle (Onem) ; existe-t-il - imagine-t-on un seul instant de développer - des transferts homologues systématiques à propos des entreprises ?

### ***Abandonner pour les uns, s'acharner pour les autres***

La RTBF a récemment interviewé le Président de l'Open VLD, Alexander de Croo, présenté par Bertrand Henne comme un « économiste assez influent » (à notre connaissance, le fils d'Herman de Croo est ingénieur commercial ; il a fondé et dirigé une PME de conseil en matière de propriété intellectuelle ; sa réputation provient peut-être de sa saillie célèbre, prétendant qu'il faut gérer l'Etat comme une entreprise - avant même qu'il précipite le dit Etat dans un no man's land de gouvernance de plus de 500 jours).

Un auditeur lui pose une question :

« Monsieur de Croo, le PS a récemment déclaré qu'il était favorable à l'instauration d'une taxation supplémentaire sur les patrimoines pour combler le déficit budgétaire. Quelle est votre position à ce sujet ? »

Alexander de Croo :

« Je n'étais dans le passé pas pour et je reste contre. Il y a toutes ces mesures-là, on en a discuté dans l'information du gouvernement, plusieurs partis, pas uniquement le nôtre, les ont écartées de la table parce que c'est des mesures de fiscalité qui ne sont pas très efficaces. C'est beau de dire que ça touche uniquement aux très très grandes fortunes, mais malheureusement on voit que dans la pratique ça touche tout le monde, et que la plupart des pays qui ont instauré ce type de fiscalité en fait, en sont revenus. »

Bertrand Henne prolonge la question :

« Quand vous dites que ce n'est pas efficace, pourquoi, parce que ça touche tout le monde ou que ça ne rapporte pas ce qu'on peut espérer ? »

L'influent économiste répond :

« Parce que finalement on veut viser un certain public qui malheureusement est **très mobile avec leur patrimoine**, et pour que ce soit quelque chose qui compense le coût d'organiser cela, en fait il faut toucher à tout le monde. Je pense honnêtement que dans notre pays, avec une fiscalité qui est déjà la plus élevée d'Europe, la créativité fiscale ce n'est pas ça qu'on a besoin. Il y a déjà beaucoup de créativité fiscale dans notre pays, on impose déjà beaucoup de choses, c'est plutôt dans notre niveau de coûts qu'il faut regarder. »

La mobilité des uns est ainsi jugée dans le registre de l'inéluctable, ce qui justifierait l'abandon de tout essai de contrôle (et évidemment, de facto, de toute poursuite). Quant aux chômeurs ou aux personnes dépendant d'un CPAS, leur « mobilité » de misère (s'inventer une adresse fictive) peut et doit être traquée ; on imagine qu'elle est, selon les calculs « économistes » du

président libéral, elle, « rentable » ?

## **Déterritorialiser pour les uns, reterritorialiser pour les autres**

La traque au domicile fictif qui frappe les plus démunis de nos concitoyens constitue donc une assignation à résidence, quelles qu'en soient les conséquences financières. Cette attitude ne peut que faire violemment contraste avec le droit institué de déterritorialisation qui est accordé aux acteurs économiques et financiers : évasion de capitaux, pratiques off-shore, investissements directs à l'étranger, échanges spéculatifs non taxés. Le principe même des intérêts notionnels, qui succède aux célèbres « centres de coordination », n'ouvre-t-il pas in fine sur un « droit » (effectif, quant à lui, même s'il s'agit d'un détournement de la loi) à la déterritorialisation, qui se solde par l'absence de contribution ?

Un rapport de la FGTB définit en effet ainsi les intérêts notionnels :

« Avec cette mesure des intérêts notionnels, l'entreprise peut, depuis 2006, déduire de ses impôts des intérêts fictifs, puisque liés à des investissements sur fonds propres. Ces intérêts sont donc désormais déduits de la même manière qu'ils le seraient pour des emprunts faits auprès d'un organisme bancaire. »

Le rapport remarque cependant :

« Plus d'une société met sur pied des constructions dans le seul objectif d'éluder l'impôt. Ainsi, au sein d'un même groupe, on crée une nouvelle société, **fictive**, qui ne poursuit aucun objectif économique, mais uniquement un but fiscal. C'est ce qu'on appelle le "double dip". »<sup>6</sup>

## **Séduire les uns, violer les autres**

Les atermoiements face à la levée du secret bancaire montrent bien un autre différentiel très important. En haut de la société, l'opacité est un droit ; en bas, la transparence est un devoir. L'agent de quartier qui s'exprime dans *Le Soir* s'en targue, à propos de sa mission de contrôle :

« Nous en sommes chargés, oui. Mais tout dépend du zèle de l'agent. Beaucoup se contentent d'un vague coup d'oeil. Soyons clairs : ces fraudes restent souvent impunies. Mais bon, moi je fais mon boulot. Et quand je vois une femme se déclarer isolée et que j'aperçois des pantoufles taille 43 dans le salon, je pose des questions. »

Le Directeur de l'Onem comptabilise, dans la même interview (sans les agents de quartier et sans les agents de renseignement obligés qui « aident » les demandeurs d'emploi, comme les travailleurs du Forem ) 900 personnes affectées à de semblables tâches de contrôle social. Combien pour les groupes sociaux favorisés ?

C'est que la mondialisation et ses pratiques de déterritorialisation ont produit pour les « groupes d'en haut » deux avantages majeurs.

6. Analyse de la FGTB « La vérité sur les intérêts notionnels », [http://www.cgsp-irw.be/documents/dossier\\_docu/notionel\\_folder\\_fgfb.pdf](http://www.cgsp-irw.be/documents/dossier_docu/notionel_folder_fgfb.pdf)



« En haut et en bas » Emprise de l'Etat et positions sociales

D'une part, les entreprises et les acteurs financiers peuvent se dire contraints les uns par les autres (du fait de la concurrence sans pitié qu'ils subissent, etc.) et tirer argument de cette « contrainte »<sup>7</sup> (qu'ils ont voulue) pour n'en subir aucune autre. D'autre part, les mêmes installent un climat de chantage (à la délocalisation, à l'installation ailleurs) qui contraint l'Etat (qui l'accepte) à... tenter de les séduire (pour les attirer, pour les retenir...). Et n'est-ce pas au séducteur qu'il appartient de se dépouiller et de s'abandonner ?

On peut toutefois douter parfois de la réalité du risque évoqué par le chantage si l'on en croit cette interview de l'euro-député Pascal Canfin, un des initiateurs du groupe pluraliste « Finance Watch » :

« je cite dans mon livre un déplacement à Washington en juillet 2010 qui m'a frappé. Au moment où nous négocions en Europe la directive sur les bonus, le parti démocrate était sur le point de faire voter le Dodd-Frank Act (...) Les banques américaines menaçaient de quitter New York pour Londres, et les banques européennes de quitter Londres pour New York ! Il ne faut pas tomber dans le piège du chantage au délocalisations. »<sup>8</sup>

L'Etat « Francorchamps » est ce modèle d'action publique qui accepte de se donner pieds et poings liés à un « opérateur » privé qui lui dicte ses conditions léonines, et qui espère construire, dans et par cette soumission, une image attirante : celle d'une « Wallonie qui gagne », par exemple, qui serait produite par la diffusion de « son » grand prix de Formule 1 sur les télévisions « du monde entier »...

Nous ne sommes pas loin dans ce cas d'une **prostitution de la puissance publique**, dans son triple sens étymologique d'abandonnement à l'impudicité, d'abandon des choses morales et d'abandon à l'idôlatry (des marchés en l'occurrence)<sup>9</sup>.

Opacité du « client »<sup>10</sup>, rôle de séduction (un peu fantasmagorique tout de même) désormais dévolu aux Etats... La transparence totale qui sévit « en bas », quant à elle, s'apparente à l'inverse à une intrusion, voire au viol de la vie privée, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Ce fort différentiel en matière d'**exposition** se croise avec l'emploi d'argumentaires semi-logiques : le chantage à la délocalisation mobilise un argument quasi-logique de conséquence : toute emprise de l'Etat sur « les gens d'en haut » les « ferait fuir » ; nous avons affaire en l'espèce à des conséquences virtuelles jugées inéluctables.

En bas de la société, nous avons affaire à un déni : les conséquences réelles de l'intrusion sont jugées inexistantes, par exemple les conséquences socio-éducatives pour les enfants, capables de nourrir une spirale de reproduction des inégalités.

7. Contrainte dont la prégnance et l'inévitabilité sont cependant contestées par beaucoup.

8. Interview du journal *Le Soir*, 9 février 2012, p. 21.

9. Dictionnaire Littré, p. 5061.

10. On perçoit mieux dans ce contexte l'obstination de certains à défendre, contre toute logique et toute réalité, une conception de « l'usager client » dans les services publics...

## DES DOMINATIONS CULTURELLES REDOUTABLES

### ***L'effort des uns ne peut être découragé, celui des autres doit être stimulé***

Revenons à l'interview d'Alexander De Croo. Le Président du VLD plaide pour une curieuse reconnaissance de la contribution sociétale :

« La différence entre les gens qui sont au niveau très très supérieur avec les gens qui ont un salaire minimum, cette différence dans notre pays n'est pas très grande<sup>11</sup>. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire un effort pour que tout le monde puisse faire un pas en avant. Je suis pour le fait que tout le monde puisse faire un pas en avant, mais il faut aussi comprendre que les gens qui ont de l'ambition et les gens qui créent de l'emploi pour tout le monde doivent pouvoir être récompensés pour ce qu'ils font pour la société. »

Le contraste est saisissant avec un des « reportages » de la RTBF pendant sa campagne « Hiver 2012 ». Le reportage est consacré à Yvan, un sans abri qui a été accueilli par une famille namuroise qui l'a hébergé dans la partie professionnelle de son habitation.

Voici le « dialogue » de l'impétrant avec la journaliste Anne-Catherine Croufer :

« - Alors Yvan, vous êtes avec nous (sic). Alors, est-ce que ça change fondamentalement pour vous d'être ici, hébergé. Est-ce que vous allez faire des efforts pour trouver une solution ?

- Ça change beaucoup pour moi. Je veux bien trouver une solution. Je veux bien travailler, c'est madame et monsieur qui m'a donné un coup de main. Sans madame et monsieur, j'arrive pas.

- En tout cas vous nous avez promis, merci beaucoup, Yvan, vous nous avez promis que vous allez tout faire dès que vous aurez votre Carte d'Identité ( euh) de trouver du travail, de changer votre situation »<sup>12</sup>

Cette confrontation met en lumière la présence et l'efficacité d'une vulgate sociale (qui n'est pas loin de la stigmatisation) : les personnes qui sont situées au niveau « très très supérieur » (niveau assez proche dans notre pays du niveau très très inférieur, si l'on en croit A. De Croo) sont au fond désintéressées (leur ambition les conduit à contribuer à la société) et leurs efforts spontanés ne doivent pas être découragés. Les personnes de niveau inférieur sont au fond des profiteurs qui ne font pas spontanément d'efforts : maintenant, touché par la grâce de la RTBF, Yvan « a promis » de « tout faire » pour trouver du travail et changer sa situation...

Les politiques initiées dans le contexte idéologique de l'Etat Social Actif se sont au fond

11. L'argument n'est pas chiffré, car il est comparatif : selon A. De Croo, la différence n'est pas très grande parce qu'elle est beaucoup moins grande qu'ailleurs. Le même raisonnement est souvent opéré à l'envers à propos du coût du travail il est très élevé chez nous, parce qu'il est plus élevé qu'ailleurs.

12. [http://www.rtbef.be/tv/revoir/detail\\_jt-19h30?uid=102410602668&idshedule=fcefdcf3fc6d950227f9b264cbbc6ed&catchupId=12-TIJAP100-038-19-1&serieId=12-TIJAP100-000-19](http://www.rtbef.be/tv/revoir/detail_jt-19h30?uid=102410602668&idshedule=fcefdcf3fc6d950227f9b264cbbc6ed&catchupId=12-TIJAP100-038-19-1&serieId=12-TIJAP100-000-19)

appuyées (et ont renforcé) un différentiel moral : les positions sociales élevées baignent dans la vertu, les positions sociales inférieures inclinent au relâchement.

Victor Hugo définissait le poète en opposition au peuple veule : « Il voit, quand les peuples végètent ! »<sup>13</sup>, il semble que ce rôle de vision et d'action soit désormais ceint par les entrepreneurs désintéressés que représente le VLD, secondés par la télévision publique, qui reprend à son compte un rôle de « magistère moral », que nous allons devoir qualifier d'« humanitaire/missionnaire ».

### **Des stratégies de « déception »**

Les « libertés » prises avec la vérité par certains journalistes dans le contexte qui nous occupe peuvent laisser rêveur.

Ainsi, l'article du *Soir* que nous avons évoqué ci-dessus est titré, rappelons-le, « Les chômeurs sont des profiteurs », en référence à la « une » qui assénait : « La fraude au chômage **reste** (nous soulignons) un sport national ».

Pourtant, dans le corps même du texte, deux arguments auraient dû interdire de tels titres.

L'interview de l'administrateur général de l'Onem, relève un fait qui contredit les affirmations de la « une » :

« L'administrateur général, Georges Carlens, explique d'ailleurs l'augmentation du montant des fraudes **et erreurs** détectées **par le renforcement des contrôles**. »

Par ailleurs, l'article évoque un autre aspect de la fraude :

« Autre raison de la fraude, moins avouable (**par qui ? Ndlr**) : pour certains fraudeurs, la triche est indispensable, sous peine de vivre à la rue. « Pour eux, c'est une question de survie », lâche ce contrôleur de l'Onem. »

Une question laisse dès lors pantois : pourquoi un titre de « une » qui contredit les arguments apportés par l'article ? ...

Quant à la campagne de la RTBF « Hiver 2012 », on ne peut qu'être étonné d'abord par l'auto-promotion débridée à laquelle s'est livrée la chaîne publique. L'information, pendant de nombreux jours, a été d'abord consacrée... au rôle de la chaîne d'information elle-même. Un nouveau pas a été ainsi franchi dans la substitution que s'autorisent les médias par rapport aux services publics depuis l'émission « Bye bye Belgium », où la RTBF s'était auto-octroyé un rôle « politique ». Nous avons analysé cette initiative en dénonçant son immodestie et l'appauvrissement qu'elle faisait subir à la pensée<sup>14</sup>. Dans le cas de la campagne « Hiver 2012 », c'est **l'appauvrissement du sens de ce qu'est l'appauvrissement** qui est produit : on a en effet vainement attendu la moindre enquête approfondie sur les causes de la misère sociale qui était sur-exposée. A l'inverse, la chaîne publique s'est accordée un *auto-satisfecit*

13. V. Hugo, « Fonction du poète », 1840.

14. Cfr notre analyse « l'immodestie et l'appauvrissement », [www.intermag.be](http://www.intermag.be)



« En haut et en bas » Emprise de l'Etat et positions sociales

comme... organe de recherche : elle aurait « révélé » une face « cachée » de la précarité : la difficulté de « tous » à affronter le coût de l'énergie (renforçant ainsi l'affirmation d'A. De Croo sur le peu de différence entre les positions sociales ?)...

On reste sans voix devant tant d'ignorance sociale (seuls peuvent prétendre que cette difficulté est « nouvelle » ceux qui ne connaissent rien de la réalité sociale) ou de mauvaise foi (il convenait peut-être de trouver une justification supplémentaire à une campagne difficile à justifier...).

Il est difficile de ne pas voir dans ces dérives un des fonctionnements de ce que Paul Virilio a appelé le « Pentagone capitalisme », soit son recours à la **désinformation**. Paul Virilio désigne par là une « stratégie de la déception », stratégie « informationnelle » qui est autant militaire que médiatique.

Celle-ci consiste à rechercher inlassablement « la passivité de l'opposant comme du concurrent ».<sup>15</sup>

L'auteur remarque le rôle joué dans ce contexte par les émissions « humanitaires », qui administrent « de multiples terreurs intimes et quotidiennes » :

« A côté d'un terrorisme ordinaire de plus en plus actif, le public a donc pu découvrir, durant cette dernière décennie du siècle, les publicités répulsives à la Benetton ou, encore, les grands spectacles donnés au profit de la lutte contre le sida, le cancer, etc., avec l'exhibition devant les caméras de grands malades, de handicapés incurables... « *Prévenir, c'est guérir !* » Menaces voilées, eugénisme rampant, terreurs secrètes, causes de défiance, de dégoût, de haines mutuelles...

En attendant les spots à grande fréquence, montrant la misère des infortunés Kosovars, porteurs bien involontaires d'un même message subliminal : Voyez, aucun de nous n'a été à l'abri, femmes, enfants, vieillards, pauvres ou riches, nous avons fui après avoir tout perdu – il faut vous y préparer, si vous n'y prenez garde, *demain ce sera vous !* »<sup>16</sup>

Et c'est bien là peut-être que se trouve la signification dernière de tout ce battage insensé, qu'elle soit d'ailleurs intentionnelle ou pas : créer la peur chez les « travailleurs garantis » pour **produire la passivité des opposants** (tout en recherchant un avantage concurrentiel donné, au niveau de l'audience, par l'exploitation de l'émotion).

L'attitude médiatique humanitaire se révèle ainsi l'équivalent des missionnaires des armées européennes partant à la conquête des nouveaux mondes, masquant la conquête sous un discours de « sauvetage » de l'humanité. Sauf qu'ici, il s'agit somme toute de défendre les privilèges indéfendables de ceux qui utilisent les « contraintes » de la mondialisation à leur profit individuel. Encore une fois, nous n'évoquons pas ici une intention. C'est le relais irréflecti de « vulgates » socialement situées qui est en cause.

15. P. Virilio, *Stratégie de la déception*, Paris, Galilée, 1999. Le livre est consacré à la guerre menée par l'Otan dans les Balkans, qui porterait, à en croire Tony Blair, « sur des valeurs plus que sur un territoire ».

16. P. Virilio, *op.cit.*, p. 78.



---

« En haut et en bas » Emprise de l'Etat et positions sociales

« Les déportés des camps de banlieue ne sont pas, comme se plaisent à le répéter nos ministres, des « sauvageons » ou même de « nouveaux barbares ». En réalité, ils ne font que signaler l'émergence irrésistible d'un dénuement et d'une misère humaine, pratiquement inconnus jusque là.

Déchets d'une civilisation militaro-industrielle et scientifique qui s'est appliquée pendant près de deux siècles à dépouiller les individus du *savoir* et du *savoir-faire* accumulés de génération en génération depuis des millénaires - en attendant le surgissement d'un mouvement post-industriel qui prétend désormais les rejeter, pour cause d'inutilité définitive, vers des zones de *non-droit* où ils sont livrés sans défense aux exactions de *kaapos* d'un nouveau genre. »<sup>17</sup>

---

17. Idem, *ibidem*, p. 68.